

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2016, À 19H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est absent monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Jacques Malenfant et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi :

- le 8 novembre 2016, à madame la conseillère Clarisse Viens, messieurs les Nelson G. Tremblay, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Luc Lamoureux, et;
- le 9 novembre 2016, à madame la mairesse Danielle Lavoie et madame la conseillère Sophie Bourassa.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2016-1-379**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions

4. Administration générale
- 4.1 Nouveau lieu pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal des 21 novembre 2016 et 20 novembre 2017
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2016-11-380

NOUVEAU LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 21 NOVEMBRE 2016 ET 20 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 318 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal tient ses séances à l'endroit qu'il désigne et qu'il peut le changer quand il le juge à propos;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal fixe un nouveau lieu pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal des 21 novembre 2016 et 20 novembre 2017 à 20h, à l'édifice municipal Espace Libre Expression situé au 545, chemin des Patriotes, à Otterburn Park.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2016-11-381

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h05.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière